

ajouta un autre chiffre qui semblait impressionnant: 151,357 jours de travail. Qu'est-ce que cela veut vraiment dire? Simplement 52 jours chacun depuis les longs mois que le programme est en voie d'exécution.

L'hon. M. ROGERS: Il n'a commencé à fonctionner que l'automne dernier.

L'hon. M. SEVENS: Sur ces 2,000, les trois quarts travaillaient dans les forêts. Le ministre voit là un bon résultat. L'embauchage de ces jeunes gens dans l'industrie forestière constitue l'une des plus grandes ignominies qui se soient vues au pays; ils affluaient, par centaines et par milliers à Vancouver, sans le sou et dénués de tout, affamés et sans toit, mendiant au coin des rues où des centaines furent arrêtés puis incarcérés pendant trente, soixante ou quarante-vingt dix jours. Il y eut une telle clameur dans la province de la part des gens animés d'esprit public, des églises, des chambres de commerce et autres organismes, que ces camps si décriés furent rouverts, ces camps dont la fermeture—de quelques-uns—vient d'être rappelée par certains honorables députés. J'ai vu des centaines d'hommes, de mon bureau, à Vancouver, pendant des jours au froid et à la pluie d'octobre, novembre et décembre, battant la semelle depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi; la moitié et souvent les deux tiers ne pouvaient même pénétrer dans le bureau d'enregistrement et devaient revenir le lendemain pour attendre encore des heures.

Une VOIX: Où sont-ils maintenant?

L'hon. M. STEVENS: Quelques-uns sont allés dans les camps. Ils ont été rouverts non pas en raison de la prévoyance et des bonnes dispositions du Gouvernement ou de la Commission, mais parce qu'on y a été contraint par l'indignation des gens de Vancouver soucieux du bien public et se rendant compte que ces jeunes gens pouvaient revendiquer l'avantage de gagner leur propre subsistance. Je me suis mêlé à eux et je les ai interrogés. Il se peut que quelques-uns fussent insouciant, mais je sais, pour en avoir questionné des douzaines, qu'ils n'avaient qu'un seul souci, celui de trouver de l'emploi. En premier lieu, je leur serrais la main pour me rendre compte de leur trempe, car on peut, en servant la main de quelqu'un, dire s'il est laborieux ou non. Je dirai que 90 p. 100 d'entre eux ne demandent rien d'autre qu'une occasion de travailler. Mes honorables collègues peuvent sourire, mais je fais remarquer au ministre qu'il ne peut revendiquer le mérite d'avoir ouvert les camps forestiers. La province de la Colombie-Britannique les a ouverts; ils ont été maintenus par les bons offices du ministre,

[L'hon. M. Stevens.]

après seulement que l'indignation se fut emparée de l'opinion publique au point qu'il fallait faire quelque chose. Et voilà.

L'hon. M. ROGERS: Quand s'est passé à Vancouver ce à quoi l'honorable député vient de faire allusion?

L'hon. M. STEVENS: De mémoire, je dirais entre la fin d'octobre et la fête de Noël ou à la veille de Noël.

L'hon. M. ROGERS: J'apprendrai donc à l'honorable député qu'après la recommandation faite par la Commission nationale de placement, des lettres ont été adressées à toutes les provinces en septembre 1936 pour leur demander de présenter des propositions à l'effet d'absorber ces célibataires sans travail, et qu'en Colombie-Britannique des projets ont été arrêtés à cet effet.

L'hon. M. STEVENS: Je n'ai rien à ajouter, sauf qu'on n'est intervenu qu'après l'incident auquel j'ai fait allusion.

L'hon. M. ROGERS: Tout au contraire.

L'hon. M. STEVENS: Je ne suis pas de l'avis du ministre, et je persiste à affirmer que rien n'a été fait, en ce qui regarde la Colombie-Britannique, qu'après ces incidents.

L'hon. M. ROGERS: Je me trouvais à Vancouver un peu après ces désordres, et l'honorable député de Vancouver se rappellera que, de concert avec le gouvernement provincial, on avait élaboré des projets d'établissement de ces camps, mais il s'agissait de savoir qui on y admettrait. On en avait exclu certains vagabonds et, ensuite, on les a admis.

L'hon. M. STEVENS: Je m'en souviens fort bien. Je commets peut-être des erreurs de dates, mais ce n'était qu'après l'incarcération de ces hommes. Les camps n'ont été établis qu'après l'accès d'indignation du public au sujet de l'incarcération de ces jeunes gens.

L'hon. M. ROGERS: Je dis que l'organisation de ces camps a précédé ces événements.

L'hon. M. STEVENS: Et je répons que rien ne fut fait, si ce n'est lorsque ces hommes eurent été envoyés en prison. Je ne veux pas être retardé par des arguments inutiles de ce genre. Je tiens à insister sur le fait que ce fut là la meilleure observation que le ministre put faire, dans son discours, au sujet de la jeunesse et en voilà l'explication. Puis, quand nous lui demandons combien de personnes ont été rayées des listes de secours...

L'hon. M. ROGERS: Puis-je faire ici une rectification? L'honorable député ne fait pas attention. Les camps dont il parle ne sont